



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Groupe Alliance Socialistes et Sympathisants
p.a. Benoît Piller
Président du PS Fribourgeois et Député
1754 Avry-sur-Matran

Fribourg, le 30 avril 2019

2019-486

Pétition « Pour le maintien de la gare ferroviaire de Rosé »

Madame, Monsieur,

En date du 8 novembre 2018, vous avez adressé au Conseil d'Etat une pétition, munie de 712 signatures, intitulée « Pour le maintien de la gare ferroviaire de Rosé ». Vous y saluez la réalisation prochaine d'une nouvelle halte ferroviaire à Avry-Centre mais vous opposez à la fermeture de la gare de Rosé. Vous soulignez que cette gare :

- > permet aux habitant-e-s d'Avry-sur-Matran et de Rosé de se rendre rapidement, de manière sûre confortable et fiable, tant en direction de Fribourg qu'en direction de Romont et au-delà
- > est utile aux employé-e-s des entreprises de la zone industrielle de Rosé
- > dessert également de façon optimale l'Auberge communale d'Avry-Rosé

Vous relevez également les points suivants :

- > la population de la région est en constante augmentation et de nouveaux immeubles viennent de se construire à proximité immédiate de cette gare afin de bénéficier au mieux de cette infrastructure
- > la commune d'Avry fait partie du projet de fusion du Grand Fribourg et, par la fermeture de la gare, le développement d'Avry-sur-Matran se trouverait bloqué d'après les conditions du nouveau plan directeur cantonal
- > les 11 communes de Sarine Ouest ont choisi l'immeuble sis à côté de la dite gare pour y installer leur Service social et le Service des curatelles afin de faciliter l'accès à ces services aux personnes non motorisées
- > la gare est un des éléments clé dans les relations qui existent entre les communes qui se situent sur l'ensemble du parcours du S40 Fribourg/Freiburg - Romont
- > un Parc and Rail (CFF) ainsi qu'un Parc and Ride (Agglo) renforcent son utilisation pour les habitant-e-s de Sarine Ouest et celles et ceux qui viennent de la direction de Payerne et environs, évitant ainsi d'encombrer la route cantonale aux heures de forte affluence
- > que les modifications de tracé de Rail2000 accroîtront les possibilités d'utilisation de la gare de Rosé, notamment pour ce qui est du trafic marchandise

Après analyse, le Conseil d'Etat y répond comme suit.

1. Aspects techniques et financiers

Tout d'abord le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il comprend les pétitionnaires et qu'il partage leur souhait d'amélioration de l'offre en transports publics. La fermeture d'une gare ferroviaire est a priori une perte pour la localité concernée et ses habitant-e-s. Toutefois, dans ce cas particulier, sans la fermeture de la gare de Rosé, la Confédération n'aurait accepté ni la création de la halte d'Avry-Matran, avec le fort potentiel d'augmentation de l'utilisation des transports publics que cette dernière induit, ni la mise en place de la cadence au quart d'heure entre cette halte et la gare de Fribourg/Freiburg que le canton a posée comme condition pour accepter la fermeture de la gare de Rosé et de son remplacement par celle d'Avry-Matran¹. En effet :

- > moins de 1,5 kilomètre sépare la gare de Rosé de l'emplacement où la nouvelle halte sera aménagée
- > la faisabilité du quart d'heure ferroviaire en cas de maintien de la gare de Rosé n'a pas pu être démontrée
- > les investissements nécessaires à la mise en conformité de cette gare avec la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) sont très importants en raison de sa situation dans une courbe et de la complexification de cette mise en conformité due à la nécessité d'aménager une voie de rebroussement pour l'introduction de la cadence au quart d'heure ferroviaire. Dans les faits, la gare (quai et plan des voies) devrait être reconstruite.

Il était par conséquent difficile de justifier auprès de la Confédération son maintien et de se battre pour un investissement conséquent bénéficiant à un nombre restreint de personnes et impliquant la renonciation à la cadence au quart d'heure laquelle constitue un outil avéré de transfert modal.

2. Données sur les utilisateurs-trices de la gare de Rosé

Les comptages effectués sur place par les CFF et le Service de la mobilité (SMo) ont en effet montré que :

- > seuls 30 utilisateurs-trices/jour de la gare de Rosé y viennent à pied
- > très peu d'employé-e-s de la zone industrielle de Rosé utilisent le train (4 personnes/jour)

Ces comptages n'ont par ailleurs pas permis de constater que des client-e-s de l'Auberge d'Avry-Rosé utilisaient le train.

La grande majorité des personnes transitant par la gare de Rosé sont des élèves qui y prennent le bus les amenant au cycle d'orientation (CO) de Sarine-Ouest. L'aménagement de la nouvelle halte d'Avry-Matran leur permettra d'éviter ce transbordement et rendra leurs déplacements plus aisés, sûrs, confortables, rapides et fiables.

3. Augmentation des cadences et création d'un hub de mobilité

L'Etat de Fribourg s'est fortement impliqué afin d'obtenir des compensations à la fermeture des gares de Rosé et de Matran. Il a obtenu de la Confédération, en contrepartie de la forte diminution des investissements qui résulte de ces fermetures, la réalisation de la nouvelle halte d'Avry-Matran ainsi que des aménagements nécessaires à l'introduction de la cadence 15 minutes aux heures de pointe en un premier temps pour les trains circulant entre cette halte et Fribourg/Freiburg. A noter que pour des raisons de cumulation de chantiers, les travaux pour l'augmentation de la cadence ne

¹ Ces deux projets seront respectivement financés par la convention de prestations CFF et par l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire transmis aux Chambres fédérales le 31 octobre 2018.

pourront pas débiter avant la mise en service de cette nouvelle halte ferroviaire prévue pour l'horaire 2023. Il est toutefois prévu que l'Agglomération de Fribourg introduise déjà à cet horizon cette même cadence pour les bus de la ligne 11 Rosé - Avry-sur-Matran – Matran – Fribourg.

Les quelques personnes se rendant actuellement à pied à la gare de Rosé, pourront emprunter soit cette ligne de bus soit la voie dédiée à la mobilité douce (tronçon de la TransAgglo) qui reliera la gare de Rosé à la halte d'Avry-Matran. Les schémas mis en annexe illustrent l'augmentation de la qualité de la desserte des transports publics des communes d'Avry et Matran et de leurs habitant-e-s grâce à l'aménagement de cette nouvelle halte ferroviaire ainsi qu'à l'instauration de la cadence au quart d'heure des bus de la ligne 11 et des trains circulant entre cette nouvelle halte et Fribourg.

Un parc-relais pour voitures et vélos ainsi qu'un dépose-minute seront par ailleurs aménagés à proximité de cette halte, remplaçant avantageusement le P+Rail des CFF et le Park and Ride de l'Agglomération de Fribourg utilisés actuellement par plusieurs personnes empruntant le train à Rosé. De plus les TPF prévoient la construction d'une nouvelle gare routière qui permettra le rabattement des bus desservant la région sur la halte d'Avry-Matran et l'amélioration de la qualité d'accueil.

Ainsi l'aménagement de la nouvelle halte d'Avry-Matran bénéficiera à un très grand nombre de personnes. Elle sera par ailleurs située à proximité immédiate d'une zone où il est prévu de développer de l'habitation et des activités commerciales et sportives. Cette nouvelle halte remplacera avantageusement celle de Rosé, ce y compris dans la perspective du plan directeur cantonal (PDCant) et de la fusion du Grand Fribourg, et servira de hub de mobilité pour la commune d'Avry, et plus largement pour toutes les localités de la région de Sarine-Ouest.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen
Président

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Annexe

—

Qualité de desserte selon PDCant communes Avry et Matran : schémas

Copie

—

Au Conseil communal d'Avry

Au Conseil général d'Avry

Au Comité d'Agglomération de Fribourg

Aux Conseil communaux des autres communes du projet de Fusion du Grand Fribourg: Belfaux, Cominboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran Villars-sur-Glâne

Au Président de l'Assemblée constitutive du projet de Fusion du Grand Fribourg

Aux parlementaires fédéraux fribourgeois

Communication :

- a) à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, pour elle et le Service de la mobilité ;
- b) à la Chancellerie d'Etat.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Extrait de procès-verbal non signé, l'acte signé peut être consulté à la Chancellerie d'Etat